

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 45 Subvention (160 000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution de la subvention visée à l'article 2.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 160 000 euros est attribuée au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP), (n°18668 (D03403) / 2016_00229) – 32, rue Rottembourg (12^e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO